

CCE Commission Centrale d'Éthique: Rapport annuel 2011

Mandat

a) Elaboration d'avis concernant des questions médico-éthiques d'actualité de notre société

La CCE encourage la discussion de problèmes éthiques et s'exprime sur des questions d'actualité de notre société. Elle répond à des demandes d'ordre médico-éthique soumises par des institutions ou des personnes publiques ou privées à l'ASSM.

b) Elaboration de directives et recommandations médico-éthiques

La CCE anticipe et discute les problèmes éthiques en médecine. Elle rédige des directives et recommandations médico-éthiques destinées à soutenir la pratique médicale, la recherche et la formation des professionnels de la santé. Elle est attentive à la manière dont les différentes directives et recommandations de l'ASSM sont appliquées. Elle encourage l'échange d'informations et les contacts entre les destinataires (personnes ou groupes) de ses directives et recommandations.

c) Echange avec d'autres organisations du domaine de l'éthique

La CCE entretient et développe ses relations et échanges avec les autres intervenants du domaine de l'éthique dans le système de la santé, sur le plan national et international.

Membres

Prof. Christian Kind, St. Gall, Président
Dr Markus Zimmermann-Acklin, Fribourg, Vice-président
Dr Hermann Amstad, Bâle, Secrétaire général, ex officio
Prof. Nikola Biller-Andorno, Zurich
Prof. Thomas Bischoff, Lausanne
PD Dr Nicole Bürki, Liestal
Dr Monique Gauthey, Genève
Prof. Bruno Gravier, Prilly
Dr méd. MHA Daniel Grob, Zurich
Prof. Samia Hurst, Genève
Dr Roland Kunz, Affoltern a. Albis
lic. théol., MAE, Settimio Monteverde, Bâle
Dr Valdo Pezzoli, Lugano
Dr Fritz Ramseier, Königsfelden
Prof. Bara Ricou, Genève
lic. iur. MAE Michelle Salathé, Bâle Secrétaire générale adjointe, ex officio
Prof. Dominique Sprumont, Posieux
Dr Susanna Stöhr, Bâle
Dr John-Paul Vader, Lausanne
Marianne Wälti-Bolliger, Delémont
Dr Philipp Weiss, Bâle

Activités 2011

Directives et recommandations médico-éthiques

Les directives «Diagnostic de la mort dans le contexte de la transplantation d'organes» ont été révisées par une sous-commission dirigée par le Prof. Jürg Steiger et lic. théol. Settimio Monteverde. A la demande de l'OFSP et par souci de coordination avec la révision prévue de la Loi sur la transplantation, leur adoption pour la procédure de consultation avait été ajournée. Lors d'un entretien avec le Conseiller fédéral Burkhalter début février, il a été décidé que les directives révisées devaient finalement être adoptées avant la mise en consultation de la révision de la loi prévue pour l'été 2011. De ce fait, la version en consultation a dû être approuvée par voie de circulation par le Sénat et le texte des directives rapidement remanié sur la base des nombreuses prises de position parvenues au secrétariat général. Ainsi, les nouvelles directives ont pu être adoptées par le Sénat en Mai et, en concertation avec l'OFSP, mises en vigueur au 1er septembre. Le projet révisé de la Loi sur la transplantation soumis entre temps par le Conseil fédéral répond, dans toute son étendue, aux demandes pressantes de l'ASSM.

Les nouvelles directives concernant les «Structures de soutien éthique» (sous-commission dirigée par la Prof. Samia Hurst) sont à présent achevées; dans le cadre d'une pré-consultation, des utilisateurs potentiels ont vérifiées leur praticabilité et, le cas échéant, proposé des modifications. Elles ont été approuvées pour la procédure de consultation publique par le Sénat en novembre 2011.

Les directives «Problèmes éthiques aux soins intensifs», datant de 1999 sont actuellement remaniées par une sous-commission dirigée par le Prof. Reto Stocker. Un grand nombre de questions nouvelles et complexes ont émergé depuis la première version de ces directives.

La sous-commission «Application de thérapies insuffisamment éprouvées dans le traitement de patients individuels» a entamé ses travaux sous la direction du Prof. D. Conen. Avec la participation de représentantes des organisations suisses des patients, sa mission est de définir les conditions requises pour le consentement à des thérapies expérimentales ou non encore établies ainsi que de fixer clairement les limites avec la recherche.

Suite à des demandes externes concernant des cas problématiques d'assistance au suicide, la question d'une révision éventuelle des directives «Prise en charge des patientes et patients en fin de vie» s'est posée. Un groupe de travail de la CCE a conclu que le moment ne serait pas opportun pour une révision, mais qu'il serait judicieux de publier une prise de position ainsi qu'une série d'articles dans le Bulletin des médecins suisses.

Un autre groupe de travail, «Autorité de l'État et médecine», a vérifié l'actualité des directives «Exercice de la médecine auprès de personnes détenues» datant de 2002 et conclu que leur contenu était toujours d'actualité. Dans le but d'améliorer leur notoriété et leur application pratique, une prise de position contenant des recommandations aux autorités et institutions ainsi qu'une annexe aux directives avec des indications pour la mise en pratique destinées aux médecins et soignants ont été élaborées.

En vue de l'entrée en vigueur du nouveau droit de la protection de l'adulte début 2013, la CCE a chargé un organe externe de vérifier dans quelle mesure les directives existantes doivent être adaptées. Aussitôt après, certaines directives ont été soumises à des experts pour vérifier leur actualité.

A l'occasion de la publication de critères de qualité pour les directives médico-éthiques, la CCE a procédé à une évaluation de ses propres activités dans ce domaine, dont le résultat était positif dans l'ensemble.

Colloques

La journée d'information et d'échange pour les membres des commissions d'éthique clinique du 29 juin a été consacrée à l'organisation optimale des structures de soutien éthique en médecine. Elle a donné de précieux conseils pour la rédaction finale des recommandations à ce sujet.

Un symposium, organisé en collaboration avec la Commission Nationale d'Éthique, sur le thème de l'«Économicisation de la médecine» a eu lieu le 1^{er} juillet. Cette manifestation, bien fréquentée, intitulée «La médecine tous azimuts – Problèmes éthiques de la médicalisation du quotidien», a traité le sujet à l'aide de différents exemples pratiques et amorcé la discussion sur les implications éthiques et sociétales.

Enfin, un atelier consacré à la discussion de la loi relative à la recherche sur l'être humain s'est tenu le 4 octobre. Le but de cette rencontre était d'élaborer des recommandations répondant à la question suivante: «Comment les participants potentiels aux études doivent-ils être informés pour qu'ils soient vraiment informés?»

Activités internationales

Le Président et le Vice-Président de la CCE ainsi que la secrétaire générale adjointe de l'ASSM ont rencontré une délégation de la «Commission on assisted dying» britannique pour discuter de la réglementation et de la pratique de l'assistance médicale au suicide en Suisse. Le Président de la CCE a relaté lors de la conférence annuelle de l'EACME (European Association of Centers of Medical Ethics), du 14 au 16 septembre, à Istanbul, les implications éthiques de l'arrêt du Tribunal Fédéral concernant l'alimentation forcée en cas de grève de la faim.

Autres activités

La CCE a examiné les recommandations révisées de la Société Suisse de néonatalogie concernant la prise en charge périnatale des nouveau-nés prématurés à la limite de la viabilité et proposé quelques modifications. Par ailleurs, elle s'est informée des résultats d'une étude européenne concernant la prise en charge médicale de personnes en séjour illégal et a répondu à diverses demandes relatives à des questions d'éthique.

L'attitude de la CCE sur la question de l'alimentation forcée des détenus en grève de la faim a été présentée à plusieurs colloques: par la secrétaire générale adjointe les 22 et 23 septembre au colloque du groupe «Reform im Strafwesen» à la Paulusakademie à Zurich, par le Président de la CCE à un colloque de l'université de Zurich sur le thème de «La mort en prison» le 13 septembre et à la 18^{ème} journée de droit de la santé à l'université de Neuchâtel le 30 septembre.

Perspectives 2012

Les documents relatifs à l'assistance au suicide et au «Pouvoir de l'Etat et médecine» seront publiés au début de l'année. Les directives «Structures de soutien éthique en médecine» seront remaniées sur la base des suggestions parvenues au secrétariat général pendant la période de consultation et adoptées définitivement en mai par le Sénat.

La révision des directives «Questions éthiques aux soins intensifs» et les nouvelles directives concernant les thérapies insuffisamment éprouvées devraient être achevées.

Dans le cadre de l'adaptation de toutes les directives au nouveau droit de protection des adultes, les contenus de certaines directives seront actualisés et les directives «Mesures de contrainte» totalement révisées.

Le symposium CNE-CCE de la série «Economicisation de la médecine», intitulé «La médecine pour tous? Exigences éthiques liées à l'évaluation des coûts et de l'utilité en médecine» se déroulera le 5 juillet 2012.

Mutations personnelles

Il n'y a eu aucune mutation pendant l'année 2011.

Commentaire

Les discussions autour de l'alimentation forcée et de l'aide au suicide ont à nouveau offert à la CCE des occasions de mettre en avant la réflexion éthique dans les professions médicales.

Je tiens à remercier de tout coeur tous les membres de la CCE et des sous-commissions pour leur engagement exceptionnel et la collaboration agréable. Ma reconnaissance va particulièrement à Michelle Salathé qui, grâce à un travail de fond structuré et coordonné, parvient à articuler les activités nombreuses et complexes de la CCE en un tout cohérent. Je remercie également Dominique Nickel pour son infatigable travail de compte-rendus et de traduction.

Christian Kind